

# Vers la solidarité et l'entraide intercommunale dans la sauvegarde locale :

Les réflexions de la ville de Toulon avec la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée



Frédéric GIRAUD, Directeur Sécurité Civile, Direction Générale des Infrastructures, Ville de TOULON.

## 1- L'intercommunalité est au cœur de l'action publique locale

Créée en 2002, la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée (TPM) rassemble 12 communes. Cette agglomération compte 426 939 habitants (source INSEE du 1er janvier 2014) pour un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 kilomètres de littoral (incluant les îles d'Hyères).

La communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée et les communes qui la composent sont conscientes que les sinistres de grande ampleur ne s'arrêtent pas aux limites administratives des communes et qu'il convient de définir une approche identique de la gestion des risques majeurs sur leurs territoires et de tout problème lié à la sauvegarde des populations. Ce constat a permis d'établir en décembre 2008 une convention qui portera sur la création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) couvrant le territoire de TPM (délibération votée par chaque conseil municipal des 12 communes et finalisée par un vote du conseil communautaire).

Ce plan n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs communaux, mais sera complémentaire et annexé aux plans communaux de sauvegarde existants. Il s'appuie sur les références juridiques du Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan

communal de Sauvegarde (PCS) et pris pour application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (source Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire).



### 1-1 Principe de fonctionnement du PICS

Afin de garantir la pérennité de la démarche et sa cohérence avec la politique globale conduite par Toulon Provence Méditerranée, trois niveaux sont créés :

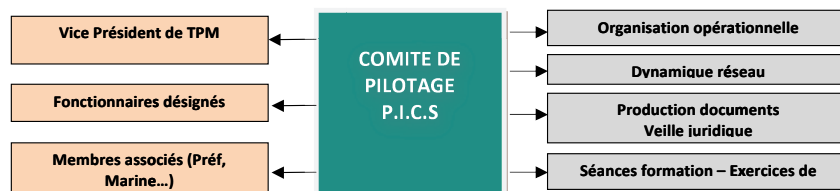
#### PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE



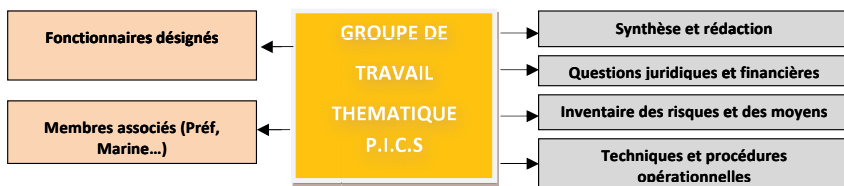
Au sein de l'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, un Vice-Président est dûment désigné pour présider un « Comité de Suivi du PICS » qui se réunit au moins une fois par an et qui est composé d'élus et de fonctionnaires de chaque commune ainsi que des membres associés représentant les institutions partenaires et/ou compétences dans le domaine (Préfecture, SIDPC, SDIS, DDT, CROSSMED, Marine Nationale, Associations agréées de sécurité Civile...)



Tout au long de l'année, un « Comité de Pilotage du PICS » se réunit afin de mettre en œuvre les orientations générales fixées par le « Comité de Suivi ».



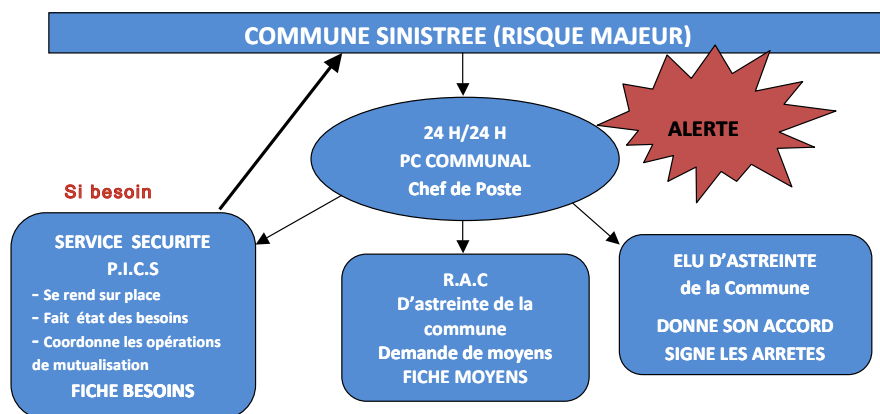
Toutes les deux semaines se rassemblent des groupes, constitués à partir du Comité de Pilotage qui en fixe les objectifs, la composition et le calendrier de restitution des travaux. L'ensemble des travaux réalisés par les « Groupes de travail » est présenté en « Comité de Pilotage » qui est chargé de valider les propositions avant présentation au Vice-Président de TPM ou au « Comité de Suivi ».



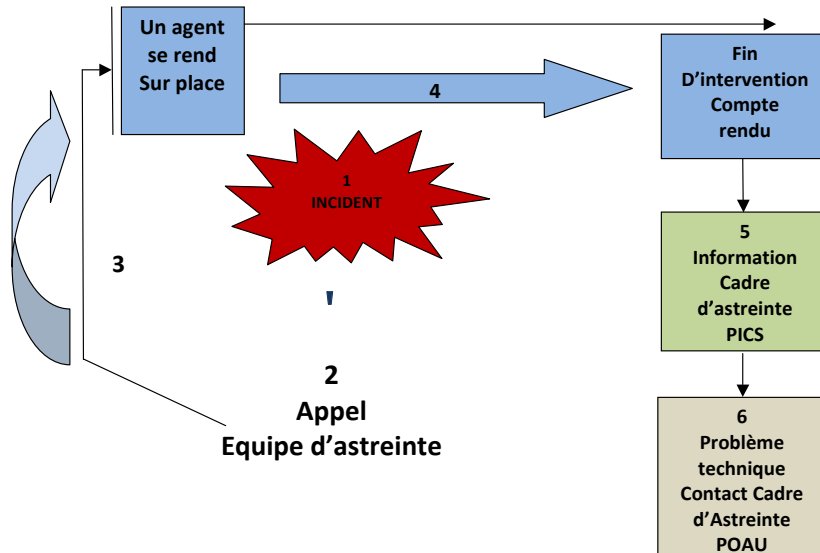
## 1-2 Organisation opérationnelle du PICS

Lors de l'apparition d'un sinistre, la commune concernée s'engage à informer l'ensemble des autres communes et TPM du déclenchement de son PCS ou d'un dispositif équivalent. Cette information se traduira par la diffusion d'une alerte rédigée selon un modèle type et adressée directement au P.C Sécurité Civile de la Ville de Toulon, veillé par des agents formés et présents en H24 et 365 jours/an. Immédiatement, un cadre d'astreinte du service Sécurité de TPM se déplacera sur le territoire de la commune sinistrée où il rencontrera le Maire ou l'Elu d'astreinte (Directeur des Opérations de Secours) et le Responsable de l'Action Communale (RAC). Ensemble, ils identifieront les besoins liés à l'événement et le cadre d'astreinte de TPM assurera la coordination des opérations de mutualisations des moyens humains et matériels. En parallèle, la Ville de Toulon installera son Poste de Commandement Communale qui permettra à l'Elu et au RAC d'astreinte de réaliser l'interface entre la commune sinistrée et les autres communes de TPM.

### Cas 1 Incident Majeur :



### Cas 2 Incident Mineur :



## 1-3 Formation des agents

Un programme annuel de stages et de formations concernant la prévention des risques, le traitement des sinistres et la gestion de l'après-crise, sera établi à l'usage des agents concernés de la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée et de l'ensemble des communes.

## 2- 1 - Le PICS de TPM en soutien d'une commune sinistrée

Depuis le début d'année 2014, et plus encore en décembre 2013, les cumuls de pluie se sont avérés très importants du littoral varois au relief des Alpes Maritimes. Ces pluies répétées ont accentué les conséquences hydrologiques des 18 et 19 janvier 2014, lui donnant deux conséquences principales qui sont des glissements de terrain ou « coulées de boue » et des crues résultant de terrains saturés d'eau qui n'absorbent plus les pluies (pour mémoire sur cette période le cumul de pluie sur la Ville de Hyères était compris entre 150 et 200 mm/m²).

### 2-1 Déclenchement du PICS

La Ville de Hyères les Palmiers (83069) a subi de fortes précipitations en ce week-end de janvier 2014 et par anticipation d'un débordement des rivières « le Gapeau et le Roubaud », plus de 1 500 riverains du quartier de l'Oratoire sont évacués préventivement. Certains ont pu être hébergés chez des proches ou de la famille mais plus de 200 personnes sont accueillies dans la journée du dimanche 19 janvier 2014 au Forum du Casino de Hyères les Palmiers. A cet instant, le Maire de la commune déclenche son Plan Communal de Sauvergarde et le RAC d'astreinte informe le P.C Sécurité Civile de la Ville de Toulon de cet événement. Dans la continuité de son action de sauvegarde des populations, le Maire arme son Poste de Commandement Communale (PCC), dans lequel, il assurera la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) et il sollicite le déclenchement du PICS de TPM.

Ces actions d'urgence permettent aux agents de la collectivité d'identifier l'ampleur des dégâts et ainsi, de recenser sur des fiches adaptées du PICS, les besoins humains et matériels

nécessaires à la réalisation de leurs missions de sécurité civile.

## 2-2 Les actions opérationnelles du PICS

En fin d'après-midi du dimanche 19 janvier 2014, le RAC d'astreinte de la Ville de Hyères les Palmiers transmet au P.C sécurité civile de la Ville de Toulon l'ensemble des besoins qui se définissent par :

- Des moyens matériels liés au relogement de la population sinistrée (remorques relogement avec lits pliables, couvertures et draps jetables)
- Des moyens humains et matériels relatifs à l'épuisement de sites inondés (motopompe thermique 45, 70 et 110 m<sup>3</sup>, pompes électriques type vide-cave)
- Des moyens humains et matériels relatifs aux nettoyages de la voie publique (retraits d'arbres et de branches), enlèvements des encom-

brants (retraits de matériels domestiques usagés, matelas, canapé,...) et gestion des déchets avec des tractopelles, des camions poids-lourds type plateau et grue embarquée

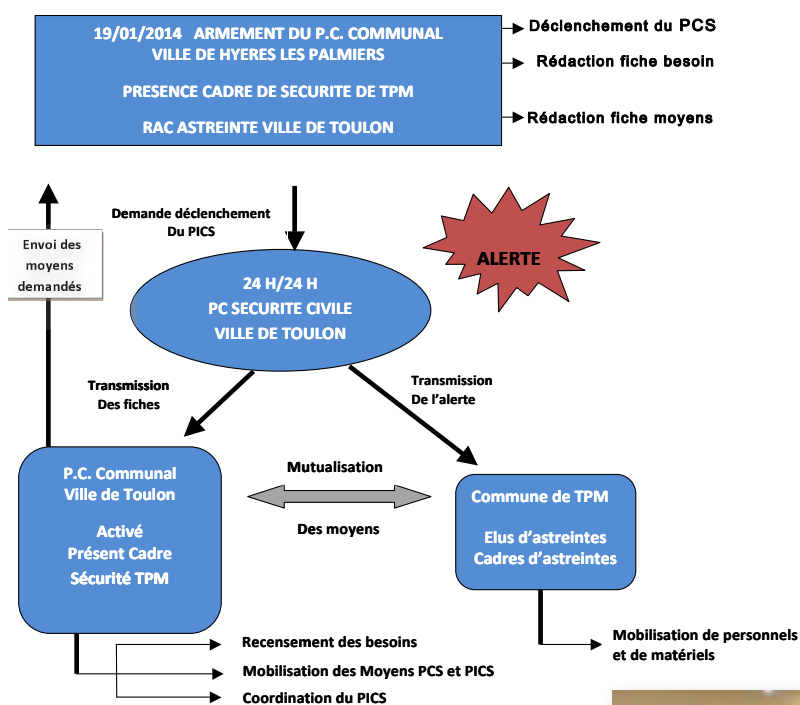


Opération de pompage sur Hyères les Palmiers lors des inondations de janvier 2014 © TPM

Dans les meilleurs délais, le PCC de la Ville de Toulon a assuré la mobilisation des autres communes de TPM et il a coordonné l'envoi des moyens demandés par la commune sinistrée.

Dès le lundi 20 janvier et jusqu'au mardi 21 janvier 2014, à partir du P.C.C de la Ville de Hyères les Palmiers, l'équipe du DOS a planifié l'organisation des chantiers et leur localisation. Les moyens humains et matériels mis à disposition ont assuré des interventions sur site sous la responsabilité des agents de la commune sinistrée.

Au final, plus de 200 interventions du Plan Intercommunal de Sauvegarde ont été réalisées et elles auront mobilisé environ 150 agents venus des communes de Toulon Provence Méditerranée.



## 2-3 Retour d'expérience de l'événement

A l'occasion d'un « Comité de pilotage » du Plan Intercommunal de Sauvegarde, Le Responsable de l'Action Communale de la Ville de Hyères les Palmiers a présenté aux fonctionnaires désignés des autres communes, un retour d'expérience relatif à l'épisode d'inondation survenu les 18 et 19 janvier 2014.

Cette présentation a permis de planifier pour l'année 2015, un exercice sur la thématique inondation comportant un volet gestion de crise et un volet de retour à la normale. Cet exercice se déroulera sur deux jours avec des périodes d'actions jouées sur le terrain qui permettront de se familiariser avec le matériel et des périodes de simulation en salle qui s'articuleront autour de l'animation d'un poste de commandement communal.



Briefing de Yannick CHENEVARD (Adjoint au Maire de Toulon et Vice-président de Toulon Provence Méditerranée), Directeur des Opérations de Secours, Tall Ship's Race 2013 © TPM